



P 1664

ID 4880

CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier  
Service des Commissions  
Tél: +352 466 966 314 / 347  
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Monsieur Herlander Jorge GODINHO  
NETO DA COSTA

Luxembourg, le 2 novembre 2020

Objet : Votre pétition 1664 – Déduction des loyers d'habitation aux impôts

Monsieur,

Veillez trouver en annexe copie d'une lettre que je viens d'envoyer à Monsieur le Ministre des Finances en vue d'une prise de position au sujet de la pétition citée en référence.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN  
Président de la Chambre des Députés



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier  
Service des Commissions  
Tél: +352 466 966 314 / 347  
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Monsieur Pierre Gramegna  
Ministre des Finances  
L-2931 Luxembourg

Luxembourg, le 2 novembre 2020

Objet : Pétition 1664 – Déduction des loyers d'habitation aux impôts

Monsieur le Ministre,

Au cours de sa réunion du 28 octobre 2020, la Commission des Pétitions a jugé utile de vous soumettre la pétition citée en référence en vue d'une prise de position.

Dans ce contexte j'aimerais vous rendre attentif aux dispositions de l'article 163 (9) du Règlement de la Chambre des Députés qui dit :

« Si la Commission des Pétitions décide de demander une prise de position à un Ministre, elle en informe la commission compétente conformément à l'article 20(1). La prise de position du Ministre est envoyée au Président de la Chambre au plus tard dans un délai d'un mois. Si le Ministre compétent n'est pas en mesure de fournir sa réponse dans le délai prescrit, il en informe le Président de la Chambre tout en indiquant et les raisons d'empêchement et la date probable de la réponse. Le Président de la Chambre peut accorder un délai supplémentaire d'un mois. A défaut de réponse du Ministre à une demande de la Commission des Pétitions dans le délai prescrit, le membre du Gouvernement concerné est invité pour une prise de position orale à la Commission des Pétitions. »

J'adresse copie de la présente à Monsieur Marc Hansen, Ministre aux Relations avec le Parlement.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN  
Président de la Chambre des Députés

**Intitulé de la pétition:**

Déduction des loyers d'habitation aux impôts

**But de la pétition:**

Possibilité de faire déduire aux impôts dans la déclaration annuelle des contributions, les valeurs payés tous les mois pour l'habitation et jusqu'au ce jour, les locataires ne peuvent pas y déclarer. Seules les personnes qui achètent peuvent le faire ! C'est vraiment injuste que les citoyens que n'achètent pas et sont obligés de payer des rentes et loyers énormes, la plus grande partie même, des valeurs que dépassent plus de 60% des ses revenus mensuels. Jusqu'à ce jour, cet argent payé est vu comme un valeur disponible pour les familles et ce n'est pas le cas. Déjà que au Luxembourg, le prix qu'on paye pour l'habitation est de plus en plus cher. C'est injuste que c'est vu comme argent disponible et ce n'est pas vrai. C'est injuste que au moins, n'ont puisse pas déclarer ces montants et avoir une réduction au niveau des contributions.

**Motivation de l'intérêt général de la pétition:**

Concerne tous les citoyens que louent des logements.

**Dépôt:** le 29.07.2020 à 11:42

**Pétitionnaire:** Herlander Jorge Godinho Neto Da Costa